



Troisième Dialogue sur la pêche communautaire

14-15 novembre 2023

Original : anglais

Relevé de conclusions et de mesures du troisième Dialogue
sur la pêche communautaire

CBFD3



Relevé de conclusions et de mesures du troisième Dialogue sur la pêche communautaire

Contexte

1. En août 2020, la première Conférence régionale des ministres des Pêches (RFMM1) a approuvé un mécanisme régional visant à améliorer la participation des organisations de la société civile (OSC) et des autres acteurs non étatiques (Relevé de conclusions de la première Conférence régionale des ministres des Pêches, paragraphe 16) afin de donner effet à la décision prise en septembre 2016 par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum des Îles du Pacifique concernant les pêches côtières (telle qu'elle figure dans le Communiqué du 47^e Sommet du Forum, paragraphe 10).
2. Ce nouveau mécanisme prévoit l'organisation de deux journées de dialogue consacrées à la pêche communautaire dans le cadre de la Conférence technique régionale sur les pêches côtières et l'aquaculture (RTMCFA). Les principaux objectifs de ce dialogue, baptisé Dialogue sur la pêche communautaire (CBFD), sont les suivants :
 - a. offrir aux OSC et aux autres acteurs non étatiques jouant un rôle actif dans la pêche communautaire dans le Pacifique une plateforme leur permettant de faire connaître les principaux besoins et problématiques en lien avec les ressources halieutiques côtières en Océanie. Leurs points de vue sont communiqués aux directeurs des pêches par le biais de la RTMCFA afin de contribuer à informer les ministres et dirigeants de la région des questions prioritaires relatives à l'accès pérenne aux ressources halieutiques côtières et à leur utilisation durable ;
 - b. offrir un moyen pour les OSC et les acteurs non étatiques jouant un rôle actif dans la pêche communautaire dans le Pacifique de partager leur expérience et les enseignements tirés des initiatives communautaires, afin de renforcer les efforts de préservation d'écosystèmes productifs et sains et des ressources halieutiques qui y sont associées, ces ressources étant essentielles au bien-être de plus de 10 000 communautés côtières dans les États et Territoires insulaires océaniques ; et
 - c. favoriser un dialogue avec les pouvoirs publics et les autres partenaires au sujet de la gestion des pêches côtières dans la région.
3. En 2021, le premier Dialogue sur la pêche communautaire était principalement axé sur la mise en place de bases administratives adaptées pour les futures éditions, par l'étude de ses mandats provisoires. Les participants à la quatorzième Conférence des directeurs des pêches de la Communauté du Pacifique (CPS) ont examiné et approuvé les mandats convenus, qui prévoient la nomination d'un·e Coordonnateur·rice et d'un·e Coordonnateur·rice adjoint·e du CBFD chargés de travailler avec la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins (FAME) de la CPS et le Groupe consultatif du CBFD à l'organisation logistique et à l'animation des futures éditions du dialogue.
4. Le deuxième Dialogue sur la pêche communautaire (CBFD2) s'est déroulé en mode hybride en octobre 2022 au siège de la CPS, à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), dans le cadre de la cinquième Conférence technique régionale sur les pêches côtières et l'aquaculture (RTMCFA5). Le CBFD2 visait à mobiliser et à faire entendre la voix des OSC et des autres acteurs non étatiques en recensant les principaux problèmes rencontrés dans la région ou dans les sous-régions dans le domaine de la pêche communautaire, et à examiner des moyens de remédier à ces problèmes ou d'améliorer la situation. Les

participants au Cbfd2 ont aussi fait part de leurs espoirs et de leurs attentes concernant les prochaines éditions du Dialogue.

Troisième Dialogue sur la pêche communautaire (CBFD3)

5. Le troisième Dialogue sur la pêche communautaire (CBFD3) se déroule les 14 et 15 novembre 2023 au siège de la CPS, à Nouméa (Nouvelle-Calédonie). Il est intégré à la sixième Conférence technique régionale sur les pêches côtières et l'aquaculture (RTMCFA6).
6. Le Dialogue est présidé par M. Eugene Joseph, des États fédérés de Micronésie. Les Coordonnatrices adjointes sont Mme Delvene Boso et Mme Aydah Akao, des Îles Salomon.
7. Les objectifs du Cbfd3 sont les suivants : faire entendre la voix des OSC et des acteurs non étatiques, définir et adopter les critères de sélection des participants au Dialogue, recenser les référents nationaux et définir les modalités de désignation, et établir le processus de sélection du/de la Coordonnateur-riche et du/de la Coordonnateur-riche adjoint-e. La session s'inscrit plus largement dans les travaux de transposition à plus grande échelle de la gestion communautaire des pêches (GCP), guidés par le Cadre d'action en faveur de la transposition à plus grande échelle des régimes de GCP, et porte sur l'information stratégique, la sensibilisation et la communication, ainsi que sur le genre et l'inclusion sociale. La dernière séance vise à faire entendre la voix de l'Océanie afin de guider la planification et l'orientation du Sommet mondial sur la pêche artisanale 2024.
8. Le présent rapport expose les conclusions du Cbfd3 et les points de consensus entre les participants, et souligne les enjeux et besoins prioritaires à traiter par les OSC et les autres acteurs non étatiques, ainsi que par les membres de la CPS. Il donne des orientations au Programme pêches côtières et aquaculture (CFAP) de l'Organisation, et énonce les principales recommandations à soumettre à la seizième Conférence des directeurs des pêches, qui se tiendra en avril 2024.

Séances 1 et 2 – Dialogue sur la pêche communautaire : Entendre les organisations de la société civile et les acteurs non étatiques

9. Le Directeur adjoint de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins (pêches côtières et aquaculture) ouvre officiellement le Cbfd3.
10. Les participants au Cbfd3 prennent note et se félicitent du travail remarquable accompli par le Groupe consultatif du Cbfd pour orienter la CPS, en sa qualité de secrétariat, sur les questions suivantes :
 - a. la désignation et la sélection des participants au Cbfd3 ;
 - b. la désignation et la sélection du Coordonnateur et des Coordonnatrices adjointes du Cbfd3 ; et
 - c. l'élaboration de l'ordre du jour du Cbfd3.
11. Les participants au Cbfd3 prennent acte du processus de présentation et d'approbation du relevé de conclusions et de mesures du Cbfd2 à la quinzième Conférence des directeurs des pêches et à la quatrième Conférence régionale des ministres des Pêches (RFMM4).

12. Les représentants des OSC et autres acteurs non étatiques recensent les enjeux de la pêche communautaire communs à l'ensemble de la région ou aux sous-régions et présentant une importance ou un intérêt particulier, et déterminent les trois questions prioritaires à traiter ultérieurement dans le cadre des groupes de travail. Pour résumer, les principaux enjeux évoqués sont les suivants :
- a. amélioration du suivi, du contrôle, de la surveillance et de l'application de la réglementation grâce à l'intégration de moyens locaux d'exécution dans les approches communautaires ;
 - b. renforcement et élargissement des mécanismes de partenariat facilitant le dialogue avec les organismes publics, et permettant de faire coexister des systèmes de gouvernance traditionnels et institutionnalisés ;
 - c. promotion de l'inclusion des femmes et des groupes marginalisés dans les processus locaux de gouvernance et de prise de décision ;
 - d. renforcement de la mobilisation et de la participation des communautés pour la collecte de données, la communication d'informations et l'apport de ressources dans le but de lutter contre les problèmes relevant de la gestion des pêches tels que les techniques de pêche destructrices (pêche nocturne, pêche au filet), les répercussions du changement climatique, et les effets négatifs de l'exploitation minière, du braconnage et du tourisme ; et
 - e. nécessité pour les OSC et les acteurs non étatiques de bénéficier de ressources et d'un soutien cohérents et pérennes.
13. Parmi les enjeux importants relatifs à la pêche communautaire cités, les participants au Cbfd3 en relèvent trois, communs à toute la région, qui nécessitent un examen plus approfondi :
- a. amélioration de l'application de la réglementation à l'échelon local grâce à l'intégration de moyens d'exécution communautaire ;
 - b. lutte contre les perturbations et pressions émergentes en matière de gestion des pêches, comme les techniques de pêche destructrices (pêche nocturne, utilisation de filets à petites mailles), les effets du changement climatique et les autres facteurs de stress externes qui s'additionnent ; et
 - c. intégration des systèmes de gouvernance traditionnels aux systèmes de gouvernance institutionnalisés.
14. Les participants au Cbfd3 examinent les trois enjeux communs relatifs à la pêche communautaire détaillés ci-après, qui ont été cernés précédemment en vue des travaux de groupe. Les principaux points soulevés par les groupes de travail sont les suivants :
- a. Intégrer et renforcer le respect et l'application de la réglementation relative à la pêche communautaire.
 - i. Les participants au Cbfd3 prennent acte des travaux menés par les OSC et les organismes publics compétents en matière d'application de la réglementation à l'échelon national.
 - ii. À l'échelon régional, ils reconnaissent la nécessité de :

- a) examiner et concevoir des mécanismes, systèmes ou initiatives de soutien à long terme afin de renforcer l'application des lois et de la réglementation relatives aux pêches côtières ;
 - b) coordonner les investissements des bailleurs de fonds afin de s'assurer que les dépenses et les efforts sont axés sur les volets prioritaires de la gestion des pêches côtières, et plus particulièrement sur l'application de la réglementation ;
 - c) veiller à ce que les messages de sensibilisation aux enjeux de la pêche portent sur l'utilisation durable des ressources halieutiques à l'appui des moyens de subsistance, et non sur l'interdiction de la pêche ;
 - d) s'assurer que toute violation de la réglementation halieutique soit considérée comme une infraction grave ;
 - e) faire en sorte que les amendes soient infligées de manière judicieuse et soient adaptées au contexte des pêches côtières ;
 - f) faire en sorte que les communautés saisissent les enjeux de l'application de la réglementation, ce qui nécessite de les sensibiliser au fait qu'il existe des règles et que leur application vise à contribuer à la pérennisation des ressources halieutiques.
- b. Faire face aux perturbations/pressions émergentes en matière de gestion – techniques de pêche destructrices (pêche nocturne, pêche au filet).
- i. Les participants au Cbfd3 prennent acte des travaux menés par les OSC et les organismes publics compétents pour faire face aux nouvelles perturbations ou pressions subies à l'échelon national dans le domaine de la gestion des pêches côtières.
 - ii. À l'échelon régional, ils reconnaissent la nécessité de :
 - a) mettre en place des plateformes, des espaces de discussion, des dialogues pour débattre avec les pêcheurs, recueillir leurs avis, et leur permettre de donner leur opinion sur la législation, les règles et règlements, et les raisons pour lesquelles certains ne sont pas adaptés à l'objectif visé ; mettre en place une boucle de rétroaction de la communauté vers les pouvoirs publics ;
 - b) coordonner les investissements des bailleurs de fonds afin de s'assurer que les dépenses et les efforts sont axés sur la gestion des pêches côtières, un domaine absolument essentiel, et plus particulièrement sur l'application de la réglementation ;
 - c) interdire les importations de matériel illégal, comme les filets à petites mailles ;
 - d) mener des actions de sensibilisation aux incidences des techniques de pêche destructrices et aux autres facteurs de stress externes qui menacent les ressources halieutiques.
- c. Assurer le fonctionnement en parallèle des systèmes de gouvernance traditionnels et des systèmes de gouvernance institutionnalisés – comment trouver des synergies ?



- i. Les participants au Cbfd3 prennent acte des travaux menés par les OSC et les organismes publics compétents pour intégrer la gouvernance et les savoirs traditionnels aux mesures de soutien de la gestion des pêches.
- ii. À l'échelon régional, ils reconnaissent la nécessité de :
 - a) encourager et reconnaître la prise de décision et les systèmes traditionnels à tous les niveaux et compiler les expériences des différents pays en ce qui concerne les modalités d'intégration des systèmes traditionnels dans différents contextes ;
 - b) veiller à ce que les pouvoirs publics, les ONG et les OSC œuvrent au renforcement de la gouvernance traditionnelle, en particulier à la formation des dirigeants et au renforcement des rôles traditionnels.
- iii. Les participants au Cbfd3 demandent aux directeurs des pêches réunis en leur seizième Conférence de favoriser la reconnaissance des systèmes de gouvernance communautaires dans les cadres juridiques nationaux, le cas échéant.
- iv. Les participants au Cbfd3 prennent acte des progrès réalisés par les gouvernements des pays membres en faveur de l'établissement d'un dialogue avec les OSC et les acteurs non étatiques. Les participants au Cbfd3 demandent aux directeurs des pêches réunis en leur seizième Conférence d'encourager les organismes nationaux à établir et/ou à favoriser des partenariats solides et mutuellement bénéfiques avec des groupes et des réseaux de la société civile, en vue de renforcer la gestion communautaire des pêches à l'échelon national.

Séances 3 et 4 – Gouvernance du Cbfd

15. Les participants au Cbfd3 examinent et approuvent l'utilisation des critères suivants pour sélectionner le·la Coordonnateur·rice et le·la Coordonnateur·rice adjoint·e du futur dialogue sur la pêche communautaire :
 - a. Il doit s'agir d'Océaniens établis dans la région.
 - b. Ils doivent posséder une vaste expérience des questions et des enjeux relatifs à la pêche côtière dans le Pacifique, et posséder des compétences avérées dans les domaines suivants :
 - i. facilitation de la pêche communautaire sur le terrain ;
 - ii. encadrement ; et
 - iii. médiation, communication et/ou délibérations au sein d'espaces de dialogue nationaux ou régionaux.
 - c. Ils doivent être affiliés à des OSC nationales, régionales ou internationales possédant des bureaux dans la région.
 - d. Les candidats ne doivent pas être issus des pouvoirs publics (pas d'emploi direct actuel au sein des pouvoirs publics et/ou dans le milieu politique), mais doivent posséder de préférence une expérience de coopération active avec un ou plusieurs gouvernement(s).



16. Les participants au CBF3 examinent et approuvent l'utilisation des critères suivants pour sélectionner les participants au futur dialogue sur la pêche communautaire :
 - a. Il doit s'agir de personnes non issues des pouvoirs publics, représentant une organisation de la société civile locale, un acteur non étatique ou une organisation ou entité communautaire participant à la gestion d'une zone de pêche locale ou d'une entreprise de pêche à l'échelon communautaire et infranational.
 - b. Les participants doivent avoir l'habitude de présenter des exposés ou d'intervenir devant un public national, régional ou international.
 - c. Ils doivent exercer une fonction de responsable ou de militant actif à l'échelon communautaire, infranational ou national.
 - d. Ils doivent être ressortissants d'un pays insulaire océanien. Il peut également s'agir d'Océanien résidant dans le pays représenté.
 - e. La parité doit être respectée.
 - f. Ils doivent participer aux processus de gestion communautaire des pêches depuis au moins trois ans

17. Les participants au CBF3 formulent les recommandations suivantes concernant la désignation d'un référent national qui facilitera la bonne coordination de la participation des OSC au CBF3 :
 - a. Il convient de reconnaître les différences de contexte entre les pays et/ou les sous-régions et d'envisager par conséquent des approches personnalisées pour la désignation des référents nationaux.
 - b. Certains pays ont déjà désigné leurs référents :
 - i. Fidji – réseau Fiji-Locally Managed Marine Area (aires marines gérées localement) ;
 - ii. Îles Salomon – Réseau des professionnels de la gestion communautaire des ressources ;
 - iii. Vanuatu – Réseau de surveillance des ressources Vanua-Tai ;
 - iv. Îles Marshall : Marshall Islands Conservation Society ;
 - v. États fédérés de Micronésie : Conservation Society Pohnpei et Kosrae Conservation and Safety Organisation ;
 - vi. Kiribati : ministère des Pêches et Division ressources marines ;
 - vii. Palau : One Reef ;
 - viii. Îles Cook : Ipukarea Society.

18. Les participants au CBF3 examinent et approuvent la nomination des représentants sous-régionaux suivants en tant que nouveaux membres du Groupe consultatif du Dialogue sur la pêche communautaire :



- a. Mélanésie – M. Laitia Tamata, réseau Fiji-Locally Managed Marine Area, Fidji ;
- b. Polynésie – M. Nigel Rozet, réseau KUA, Hawaii ;
- c. Micronésie – M. Dua Rudolph, Marshall Island Conservation Society, Îles Marshall.

Séance 5 – De Facebook aux ambassadeurs en passant par les débats radiophoniques : tirer parti des communications stratégiques pour la transposition à plus grande échelle de la GCP

19. Les participants au Cbfd3 prennent note des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre d'action en faveur de la transposition à plus grande échelle des régimes de GCP dans le Pacifique.
20. Les participants au Cbfd3 font part de leurs préoccupations quant à la longueur des procédures d'élaboration et d'approbation des plans de gestion et politiques halieutiques nationaux que les communautés côtières mettent en œuvre pour préserver leurs importantes ressources marines côtières, comme les holothuries.
21. La Division FAME de la CPS précise que, dans le cadre de sa mission d'assistance, elle appuie en particulier le renforcement des capacités et aide les pays membres à élaborer leurs politiques halieutiques nationales, et informe les participants au Cbfd3 que l'approbation des politiques est une compétence nationale.
22. Les participants au Cbfd3 prennent note de l'importance des mécanismes de communication, comme la radio, la presse, la télévision et les réseaux sociaux, dans la transmission de l'information au sein des communautés et entre ces dernières.
23. Les participants au Cbfd3 soulignent les difficultés rencontrées dans l'accès à l'information et la mise en place de dialogues :
 - a. financements limités pour l'achat de nouveaux équipements de communication et le maintien d'équipes suffisamment nombreuses pour diffuser l'information ;
 - b. couverture mobile insuffisante dans certaines communautés et dans les îles périphériques, empêchant les populations d'accéder à Internet et de rester en contact avec les animateurs communautaires ;
 - c. Facebook est une plateforme couramment utilisée. Toutefois, les communautés ne bénéficient pas toutes d'un accès à Internet et certaines personnes âgées n'utilisent pas Facebook.
24. Les participants au Cbfd3 recensent les points suivants pour remédier aux problèmes soulevés ci-dessus.
 - a. Importance de nouer des partenariats pour diffuser l'information sur la GCP, par l'intermédiaire d'organisations confessionnelles, de réseaux, de groupes de femmes et des ministères ;
 - b. Les participants au Cbfd3 prennent note de la nécessité de collaborer avec les pouvoirs publics, le cas échéant, pour créer des émissions de radio et de télévision afin de faire connaître les questions soulevées par les communautés ;



- c. Diffusion et utilisation de boîtes à outils autodirigées sur la GCP, afin qu'elles soient disponibles dans les pays ;
 - d. La nouvelle offre Internet par satellite Starlink pourrait être une solution viable pour remédier aux problèmes actuels découlant des difficultés d'accès à Internet.
25. Les participants au Cbfd3 soulignent que les contenus et les messages créés pour diffuser l'information halieutique dans les médias en anglais, en français et dans les langues vernaculaires du Pacifique doivent être simples pour que le public puisse aisément les comprendre.
26. Les participants au Cbfd3 encouragent l'utilisation des outils et des informations sur la GCP disponibles sur la plateforme en ligne « Échos de l'Océanie ».
27. Les participants au Cbfd3 encouragent le recours à d'autres outils et plateformes d'information disponibles en ligne, comme les applications météorologiques permettant le partage de l'information, les applications sur la biodiversité utilisées pour l'identification d'espèces inconnues, les chaînes YouTube pour le partage de vidéos, et l'utilisation de groupes Google pour ceux qui préfèrent ne pas utiliser Facebook.

Séance 6 – Élargir les perspectives d'inclusion sociale dans la GCP

28. Les participants au Cbfd3 reconnaissent que garantir l'égalité de représentation des groupes marginalisés et la prise en compte de la voix des femmes dans les processus décisionnels sur la gestion des ressources halieutiques reste un défi.
29. Les participants au Cbfd3 reconnaissent le rôle essentiel joué par les femmes dans le plaidoyer pour la gestion des pêches, en tant que vecteurs de transmission au niveau de la famille et de la communauté, en tant qu'influenceuses dans les groupes de femmes locaux et en tant que chefs de file au sein de leurs communautés.
30. Les participants au Cbfd3 prennent note et conviennent des points suivants :
- a. Nécessité d'inclure les groupes communautaires marginalisés dans les comités de gestion des pêches pour leur donner les moyens de participer activement et de contribuer à la prise de décision ;
 - b. Inclusion de femmes parmi les agents d'exécution communautaire pour encourager la déclaration des infractions commises par des femmes et par les groupes marginalisés ;
 - c. Organisation de plus d'activités de sensibilisation, de renforcement des capacités et de formation sur le genre et l'inclusion sociale au sein des communautés, notamment des initiatives ciblées d'autonomisation pour les défenseurs et ambassadeurs de l'égalité de genre et de l'inclusion sociale dans les communautés ;
 - d. Nécessité d'encourager davantage de femmes et de jeunes à devenir ambassadeurs de la gestion des ressources halieutiques ;

- e. Promotion de programmes communautaires de diversification des moyens de subsistance et de création d'activités complémentaires pour accroître la résilience et assurer un partage équitable des avantages en faveur des femmes, des jeunes et des personnes ayant des besoins particuliers, dans le but précis de réduire la pauvreté et la précarité des personnes fortement tributaires des moyens de subsistance tirés du milieu marin.
31. Dans toutes les sous-régions, des progrès modestes ont été accomplis dans certaines communautés grâce aux efforts déployés à long terme par les premières ambassadrices, mais il est important de reconnaître qu'elles se heurtent encore à de nombreuses difficultés.
 32. Bien que des progrès aient été enregistrés dans certaines communautés, les avancées restent globalement limitées dans la région. Les représentants des trois sous-régions du Pacifique évoquent les difficultés rencontrées par les femmes et les autres groupes marginalisés pour participer pleinement à la GCP, en particulier à la prise de décision sur la GCP.
 33. Les représentants des communautés des trois sous-régions indiquent que l'amélioration de l'inclusivité dans la GCP s'obtient le plus souvent en invitant des femmes à faire part de leurs points de vue lors des réunions, mais qu'il reste des obstacles à surmonter pour garantir que les femmes puissent faire entendre et reconnaître leur voix et leurs points de vue.
 34. Alors que le rythme d'extension de la GCP s'accélère, ces avancées limitées en matière d'inclusion des femmes et des autres groupes marginalisés dans les processus décisionnels sur la GCP entretiennent le risque que les inégalités se creusent davantage, et continuent de faire obstacle à l'équité entre les genres au niveau régional.

Séance 7 – Sommet sur la pêche artisanale 2024 : La voix de l'Océanie

35. Les participants au CBF3 prennent note des informations générales présentées sur le Sommet sur la pêche artisanale.
36. Les points sur la GCP qui pourraient être examinés à l'occasion du Sommet de 2024 sont recensés :
 - a. Diffuser les enseignements tirés pour mettre en lumière la situation de l'Océanie et les efforts entrepris, et avoir la possibilité d'apprendre de l'expérience des autres régions ;
 - b. Examiner les problèmes d'inclusion dans les systèmes de gouvernance traditionnels, ainsi que la nécessité de mettre en place des pratiques renforcées d'exécution au niveau communautaire, avec le soutien des organismes publics nationaux compétents ;
 - c. Examiner les pratiques de pêche destructrices ;
 - d. Améliorer la transformation, la conservation, la réduction des déchets et la valorisation des ressources marines, et renforcer l'accès aux marchés ;
 - e. Reconnaître et appuyer l'importance de l'égalité de genre et de l'inclusion sociale ;
 - f. Mettre les politiques mondiales en cohérence avec les politiques régionales, en descendant jusqu'à l'échelle communautaire.



37. Les participants au Cbfd3 conviennent des modalités ci-dessous de représentation du Pacifique au Sommet sur la pêche artisanale 2024 :

- a. approuvent en principe les objectifs proposés et les effets attendus du deuxième Sommet sur la pêche artisanale ;
- b. conviennent que la désignation des participants au deuxième Sommet sur la pêche artisanale peut se faire par le biais du Dialogue sur la pêche communautaire en tant qu'instance ad hoc, notant que, dans un souci d'équité de genre, tant des hommes que des femmes doivent être sélectionnés dans les différentes sous-régions, chacune d'entre elles devant être représentée par au moins deux personnes ;
- c. souscrivent à l'élaboration d'une demande de financement afin d'appuyer la participation de représentants océaniques au deuxième Sommet sur la pêche artisanale.

Séance 8 – Ordre du jour du quatrième Dialogue sur la pêche communautaire

38. Les participants au Cbfd3 prennent note des activités à mener face aux problématiques touchant la GCP, de sorte à améliorer l'exécution des règles au niveau communautaire, la gestion, la gouvernance, le recours à un mécanisme de soutien durable, et l'inclusion du genre et des groupes marginalisés dans la GCP :

- a. Amélioration des moyens d'application des règles au niveau local :
 - i. Élaborer et mettre à disposition des modules de formation et une boîte à outils sur l'exécution communautaire ;
 - ii. Désigner des agents d'exécution communautaire, dotés de pouvoirs reconnus ;
 - iii. Disposer de matériel pour appuyer les activités d'exécution au sein des communautés ;
 - iv. Délimiter clairement le périmètre d'application des règles.
- b. Pérennisation des mécanismes d'accompagnement et de dotation en ressources de la GCP :
 - i. Renforcer l'offre pour le développement des compétences financières ;
 - ii. Améliorer et faciliter l'accès aux financements.
- c. Inclusion du genre et des groupes marginalisés dans la gouvernance et la prise de décision locales, dans un souci d'égalité et d'équité :
 - i. Recourir davantage au storytelling et au talanoa pour le partage de témoignages ;
 - ii. Promouvoir la mise en place de programmes plus nombreux pour les femmes et les jeunes ;
 - iii. Promouvoir des campagnes de mobilisation des jeunes à l'appui de la GCP ;



- iv. Créer des associations de femmes du secteur de la pêche et les doter d'une structure officielle.
- d. Gouvernance :
 - i. Créer des mécanismes permettant de collaborer avec les organismes publics dans le cadre de partenariats ;
 - ii. Faire fusionner des systèmes locaux de gouvernance et de prise de décision.
- e. Gestion :
 - i. Faire participer les communautés à la collecte de données pour le suivi des effets du changement climatique ;
 - ii. Renforcer les capacités des communautés afin qu'elles puissent faire campagne contre les forces extérieures qui échappent à leur contrôle, telles que l'extraction minière et le tourisme ;
 - iii. Veiller à la communication d'informations suffisantes pour renforcer la sensibilisation à l'école primaire, la connaissance des cadres juridiques, des règles et des règlements, et l'information scientifique au service de la gestion des pêches.

Mesures adoptées par le Cbfd3 :

39. Les participants au Cbfd3 conviennent des mesures suivantes :

- a. Les représentants des pays participant au Cbfd3 sont priés de transmettre à la CPS les coordonnées complètes de leur référent national (organisation/réseau).

Seizième Conférence des directeurs des pêches de la CPS :

40. Recommandations à l'intention des directeurs des pêches :

- a. Les participants au Cbfd3 *prennent acte* des efforts déployés par les services nationaux des pêches pour renforcer le soutien et les ressources en faveur de la pêche communautaire, et *demandent* aux directeurs des pêches réunis en leur seizième Conférence de faire le point sur les progrès accomplis depuis que cette demande a été approuvée par la quinzième Conférence des directeurs des pêches (HoF15) et la quatrième Conférence régionale des ministres des Pêches (RFMM4), ainsi que sur les plans visant à apporter un soutien pérenne.
- b. Les participants au Cbfd3 *demandent* aux directeurs des pêches réunis en leur seizième Conférence de faire en sorte que les pêcheurs participent de manière significative à l'élaboration et à l'examen des règlements et règles nationaux. Dans ce cadre, il convient de tenir compte du fait que les pêcheurs ont besoin de pêcher pour générer un revenu et pour se nourrir.



- c. Les participants au Cbfd3 *demandent* aux directeurs des pêches réunis en leur seizième Conférence de favoriser la reconnaissance des systèmes de gouvernance communautaires dans les cadres juridiques nationaux, le cas échéant.
- d. Les participants au Cbfd3 *prennent acte* des progrès réalisés par les gouvernements des pays membres en faveur de l'établissement d'un dialogue avec les OSC et les acteurs non étatiques. Les participants au Cbfd3 *demandent* aux directeurs des pêches réunis en leur seizième Conférence d'encourager les organismes nationaux à établir et/ou à favoriser des partenariats solides et mutuellement bénéfiques avec des groupes et des réseaux de la société civile, en vue de renforcer la gestion communautaire des pêches à l'échelon national.

Séance 9 – Clôture

- 41. Le Coordonnateur, M. Eugene Joseph, remercie chaleureusement tous les participants au Cbfd3, le Groupe consultatif du Cbfd et la Division FAME de la CPS d'avoir contribué au succès du Cbfd3 et déclare le Dialogue clos.